



Programme pour la législature 2021-2026

Le parti socialiste s'engage pour une société plus juste, plus démocratique, plus écologique, plus égalitaire, sans discrimination ; une société qui redistribue équitablement les richesses plutôt que de les voir accaparées par quelques personnes privilégiées ; une société où le mot solidarité est une réalité quotidienne.

Le PS s'engage pour améliorer la qualité de vie, pour renforcer le service public et le pouvoir d'achat des ménages, pour développer la ville de manière à ce que chacune et chacun s'y sente bien, y trouve facilement tous les services nécessaires, quels que soient ses moyens financiers ou son origine.

Pour la législature 2021 – 2026, le Parti socialiste Aigle s'est doté du présent programme, développé sur 5 axes. Ce dernier lui servira de base à son action politique pour faire d'Aigle une ville plus solidaire, plus démocratique, plus sociale et plus écologique.

1. Plus de solidarité

- Soutenir les personnes et familles en difficulté suite à la crise sanitaire, ainsi que les PME, les petits commerçants, les indépendants, en créant un guichet unique ou en engageant une personne déléguée aux suites du COVID, jusqu'à la fin de la crise économique.
- Accompagner les personnes âgées isolées ou malades pour des moments de convivialité, mais aussi pour les aider à faire leur administration.
- Venir en aide aux personnes précarisées, notamment en ouvrant une épicerie sociale et en soutenant financièrement les associations caritatives et solidaires.
- Mettre en place, à travers les écoles, des groupes d'entraide de parents pour aider quotidiennement les enfants de familles peu lettrées ou ne parlant le français à faire leur travail scolaire.
- Mettre en place des camps de vacances destinés aux enfants de familles précarisées qui ne peuvent pas partir en vacances.
- Développer, en collaboration avec les organisations de réinsertion professionnelle, un train de mesures ciblées pour permettre de redonner un horizon professionnel aux jeunes en rupture.
- Mettre en place un service d'aide à la population pour remplir les feuilles d'impôts entre janvier et mars, chaque année.
- Renforcer le subventionnement des associations sportives, culturelles et socio-culturelles locales.
- Mettre sur pieds une démarche « Quartier solidaire » pour aider à la mixité sociale et intergénérationnelle.

2. Plus d'égalité

- Augmenter le nombre de places à disposition en accueil de jour des enfants et veiller à ce que toutes les familles, quels que soient leurs moyens, puissent en bénéficier.
- Offrir aux personnes résidant à Aigle la gratuité des bus sur le territoire communal, dans un premier temps aux enfants et aux seniors.
- Favoriser l'embauche de personnes habitant Aigle dans les entreprises aiglones (mesures incitatives), par exemple en obligeant la commune lors de la mise au concours d'un poste à recevoir au moins 1 candidat sur 3 ayant plus que 50 ans et / ou au chômage de longue durée.
- Favoriser l'embauche d'apprentis sur le territoire de la Commune (mesures incitatives).
- Mettre en avant les chômeuses et chômeurs aiglons auprès des entreprises (mesures incitatives).
- Proposer aux enfants dont les parents sont peu lettrés ou ne parlent pas français des moments de rattrapage et de soutien scolaire adaptés, effectués par des enseignants des écoles ou l'un des éducateurs engagés par la Commune.
- Favoriser l'emploi des personnes handicapées.
- Collaborer avec les commerçants et les entreprises pour offrir des opportunités de suivre un stage aux personnes ayant le permis provisoire afin de favoriser leur intégration socio-culturelle.
- Respecter, dans l'administration de la Commune, l'égalité des droits de toutes les personnes, quelle que soit leur origine, leur religion, leur culture, leur genre ou leur orientation sexuelle.

3. Pour une meilleure qualité de vie et des conditions de travail décentes

- Accompagner qualitativement la croissance de la ville d'Aigle, notamment sur le plan des espaces arborisés et des connexions pour la mobilité douce (cohabitation piétons / vélos / autos).
- Poursuivre les plans de relance COVID communaux jusqu'à la fin de la crise économique.
- Ouvrir un «Centre de loisirs» pour les aînées et aînés non dépendants au sein duquel ils/elles pourront partager leurs connaissances et développer leurs capacités, tout en favorisant les rencontres intergénérationnelles et la mixité sociale.
- Sur le même modèle, mettre sur pied une structure accueillant les personnes vivant en situation de handicap (tous types de difficultés).
- Développer un programme permettant aux jeunes de se défouler et développer les liens sociaux par le sport, par exemple en coopérant avec la fondation IdéeSport ou en soutenant l'ouverture d'une structure multisports ouverte incluant les sports de contact.
- Développer les logements subventionnés pour des familles à Aigle.
- Proposer des logements à loyer abordable, des appartements adaptés, dans tous les nouveaux quartiers.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité par le déploiement de patrouilles de police à pieds et à vélo.
- Construire des toilettes publiques dans les quartiers qui n'en bénéficient pas.

4. Plus d'écologie :

- Veiller à ce que, selon le plan directeur communal, les rues du centre-ville soient arborisées et jouissent d'un maximum de verdure propre à lutter contre la chaleur.
- Développer le subventionnement d'achats écoresponsables, par exemple pour un vélo électrique, une voiture écologique ; faire des actions permettant des rabais significatifs pour des objets du quotidien comme des ampoules LED ou des pommeaux de douche à économiseur d'eau.
- Accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux et inciter les privés à en faire de même (suppression des passoires thermiques), sans que cela ne pèse sur les locataires.
- Favoriser la biodiversité en décidant que chaque surface herbeuse du territoire aiglon, publique ou privée, comporte un espace de prairie, fleurs de champs etc. sur au moins 1/5 de sa surface (préservation des insectes pollinisateurs, reproduction et diversité des insectes...), et ce à partir de 1'000 m².
- Promouvoir et implanter les mini-forêts méthode Miyawaki sur le territoire aiglon.
- Végétaliser les toits plats et les ronds-points qui ne le sont pas.
- Faciliter le tri correct des déchets en augmentant les points de récolte et obligeant les propriétaires d'immeubles à mettre à disposition au moins un container à poubelles, papier, verre et compost ; augmenter la fréquence de ramassage par la commune, notamment du compost en été.
- Remplacer les sacs plastiques destinés aux excréments des chiens par des sacs biodégradables et réfléchir à leur possible recyclage (compost, récupération du méthane etc.).
- Vendre les parts que la Commune détient dans des entreprises d'énergie fossile et les affecter à un fonds en faveur du développement durable à créer.

5. Plus de démocratie

- Consulter systématiquement la population des quartiers qui devront être transformés et récolter leurs avis et projets à la Municipalité, avant étude et réalisation.
- Renforcer le rôle central d'Aigle, chef-lieu de district, dans un rôle de modèle.
- Créer un conseil des jeunes et un conseil des aînés, pour mieux faire entendre leur voix.
- Assurer à la population la transparence des débats du Conseil communal par une retransmission télévisuelle, sur internet ou autre.
- Déployer au sein de l'administration communale (site web, correspondance, etc.) le langage de type FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Convoquer chaque année 15 à 20 citoyens d'Aigle hors du Conseil Communal pour faire avec la Municipalité le point sur l'évolution des principaux dossiers et leur demander leurs avis.